

REGLEMENT INTÉRIEUR

- ❖ Les parents doivent accompagner les enfants jusque dans le hall de la piscine et vérifier si l'animateur de l'USEP est bien présent.
- ❖ Afin de ne pas gêner le fonctionnement de la piscine, les parents accompagnateurs sont invités à ne pas rester dans le hall pendant les cours.
- ❖ Les horaires de cours donnés doivent être strictement respectés. Ces horaires comprennent le temps minimum de passage dans les vestiaires. En cas de retard, l'enfant se verra refuser l'accès au vestiaire.

| Accueil des élèves dans le hall de la piscine | Entrée Vestiaire | Douche- bassin | Sortie Bassin-douche | Sortie dans le hall de la piscine |
|---|------------------|----------------|----------------------|-----------------------------------|
| 8H40 → 8H50 | 8H50 | 8H55-9H | 9H50 | 10H |
| 9H40 → 10H50 | 9H50 | 9H55-10H | 10H50 | 11H |
| 10H40 → 11H50 | 10H50 | 10H55-11H | 11H50 | 12H |

- ❖ Maillot de bain et bonnet de bain sont obligatoires. Préférez un bonnet de bain en latex et évitez les bonnets en tissus.
- ❖ Sont interdits : shorts de bain, teeshirt ou combinaison anti-UV.
- ❖ Les objets de valeur sont fortement déconseillés.
L'USEP décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- ❖ L'animateur de l'USEP accompagne les enfants dans les vestiaires.
- ❖ Les enfants devront faire les efforts nécessaires pour que le passage dans les vestiaires soit le plus bref possible. Les maillots de bain doivent être mis avant l'arrivée à la piscine.
- ❖ L'accès aux vestiaires et au bassin est interdit aux parents.
- ❖ En cas d'absence avertir l'USEP de préférence par mail : usepfol66@laligue.org
- ❖ Les familles s'engagent à prévenir l'USEP sur tout changement d'ordre familial ou autre, susceptible de modifier les données du dossier d'inscription.
- ❖ **Attention : la piscine n'est pas une garderie, dès la sortie des vestiaires, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'USEP et doivent sortir de la structure.**

- ❖ **Le comportement de l'enfant dans l'enceinte de la piscine ne doit pas nuire à l'activité de l'école de natation et des autres nageurs.**
- ❖ **Le non-respect des conditions définies dans le présent règlement pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant.**

Pour toute information supplémentaire ou réclamation, merci de contacter un responsable de l'USEP au ☎ **04 68 08 11 12**

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève



1, rue Michel Doutres - 66000 Perpignan – tél. 04 68 08 11 12 – fax 04 68 67 58 02
Email : usep66@laligue.org - www.laligue66.org